

L'OFFRE DE FORMATION EN MARTINIQUE

CADRE REGLEMENTAIRE

En France, un cadre législatif et réglementaire très précis organise le droit à la formation professionnelle continue.

Le système français donne aux salariés mais aussi aux demandeurs d'emploi des droits en matière de formation continue.

Le système, tel qu'il existe dans sa forme actuelle est issue d'un accord entre partenaires sociaux (syndicats représentatifs des salariés et des employeurs) qui a été confirmé par la loi de du 16 juillet 1971 instaurant officiellement le droit à la formation professionnelle. La même démarche a prévalu en 2003 avec la signature d'un nouvel « Accord National Interprofessionnel » qui déboucha sur la loi du 04 mai 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie.

Depuis les partenaires sociaux ont signé deux nouveaux accords :

- L'ANI du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail
- L'ANI du 7 janvier 2009 sur la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels

ACTEURS MOBILISES

- Le Conseil Régional : définit et finance les politiques régionales de formation professionnelle et d'apprentissage,
- L'Etat (DTEFP) : intervient dans le financement de la formation pour des publics spécifiques (travailleurs handicapés, détenus, illettrés..)
- L'Europe (FSE) : contribue au financement d'actions de formation continue au bénéfice de publics cibles.
- L'Entreprise : participe financièrement à la formation continue de leurs salariés
- Les Bénéficiaires (salariés et demandeurs d'emplois) : doivent « investir » dans leur formation afin de maintenir leur employabilité.
- Les Organismes de formation : identifient les besoins et mettent en œuvre les actions de formation

INDICATEURS

☛ **En 2007 sur 217 organismes de formation**, 94% sont des organismes privés

- Association loi 1901 : 26% ;
- Travailleurs indépendants : 30% ;
- SA - SARL- EURL : 35%

☛ Environ 450 000 heures de formation ont été dispensées en 2007 par 900 salariés, dont 28% disposent d'un CDI.

Plus de 50 000 stagiaires ont été formés en 2007 dans les principaux domaines suivants : enseignement formation (15%), sécurité, police, surveillance (12%), comptabilité, GRH, secrétariat bureautique (8%), informatique, réseaux (10%), santé, travail social (8%), formation générales (8 %).

127 structures ont été enquêtées sur 271 dispensateurs de formation recensés en 2007 :

☛ L'effectif moyen pour un groupe se situe entre 7 et 8, tandis que l'effectif maximum se situe entre 15 et 16.

☛ 80,77% des structures déclarent disposer d'une salle banalisée.
56,41% des structures interrogées disposent de salles spécialisées (salles informatiques, les laboratoires de langue, les cuisines,). Leur capacité d'accueil est variable
Seuls 47 % des structures déclarent disposer d'un espace pause ou restauration.

☛ L'origine des stagiaires correspond globalement à l'implantation du centre.
La zone centre est très fortement représentée. Les zones qui le sont moins correspondent à celles où ne sont pas implantées de structures de formation tel que le Grand Nord.

☛ 85,20 % des structures déclarent proposer des méthodes collectives, tandis que 63% proposent des modules individuels, et 45,7% proposent la formation à la carte
4,72% des structures utilisent la FOAD (Formation Ouverte A Distance) comme méthode pédagogique et interviennent surtout dans les domaines liés à l'informatique et aux NTIC.

☛ Forte proportion d'action de formation de moins de 80h (44%)

☛ 70% des structures délivrent une attestation de stage. 25% d'entre elles délivrent un diplôme d'état et 12% un diplôme de l'Education Nationale.

☛ Financement privé : la formation est financée essentiellement par les entreprises (45,7%), les Organismes Paritaires collecteurs (43,20%) et les particuliers (21%).
Financement public : il s'agit essentiellement du Conseil Régional (58%).

☛ 67% des structures déclarent avoir d'autres activités. Elles s'articulent par ordre décroissant autour de la production de service (33,33%), le conseil et l'audit (33,33%), puis la formation initiale (dont apprentissage) pour 24,7%. Seules 2,5% d'entre-elles déclarent avoir également une activité de production de biens.

☛ 40,70% des structures déclarent exercer simultanément deux activités. Il s'agit de la production de service et du « conseil, audit, études ». Ces données sont en parfaite corrélation avec la typologie des entreprises recensées. Il s'agit rappelons le, d'entreprises individuelles pour 44% d'entre elles. Les activités reposent sur les domaines d'expertise de l'exploitant individuel. On peut y voir la déclinaison de ses compétences en offres de services complémentaires et diversifiées.

POINTS FORTS

Importance du nombre de personnes formées

DIFFICULTES RENCONTREES ET AXES DE PROGRES

Nécessité de :

- diversifier les méthodes pédagogiques
- proposer plus d'actions qualifiantes et diplômantes
- connaître le devenir des bénéficiaires de formation afin d'éviter de former dans des domaines où il n'y a pas d'insertion